

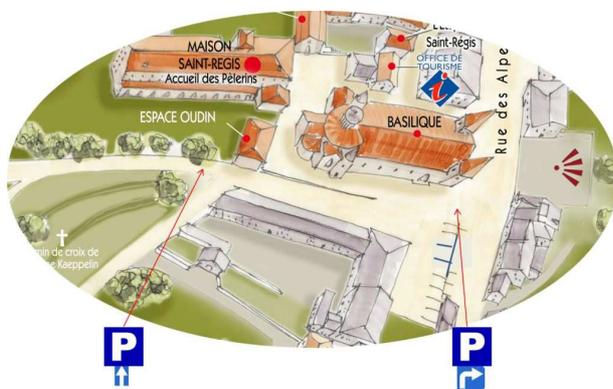
# Zoom

## **Modifications au plan de circulation et de stationnement**

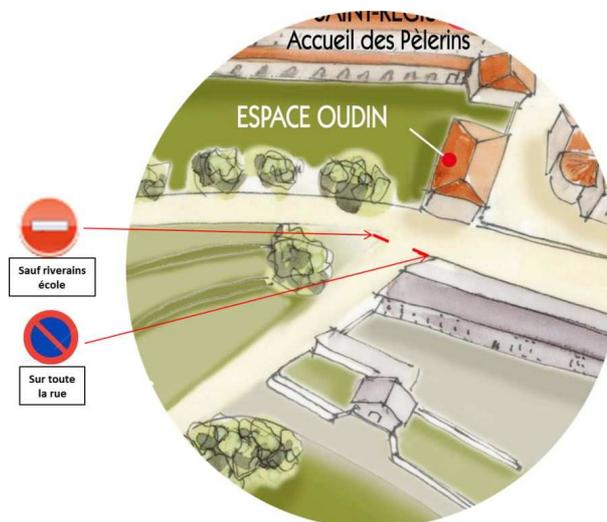
Un groupe de travail du Comité vie locale, comprenant des élus et des non-élus, s'est réuni pour réfléchir à une meilleure organisation de la circulation et du stationnement dans le village. Il fallait faire preuve d'inventivité pour concilier trois objectifs : 1. la sécurité et le confort des piétons, 2. le meilleur compromis entre les contraintes et les besoins des uns et des autres, 3. les moyens limités d'une petite commune.

Sur la base des propositions du groupe, voici les décisions prises qui seront applicables dès le mois de juillet. Nous tirerons les leçons cet automne de cette nouvelle organisation et corrigerons ce qui doit l'être.

### Circulation

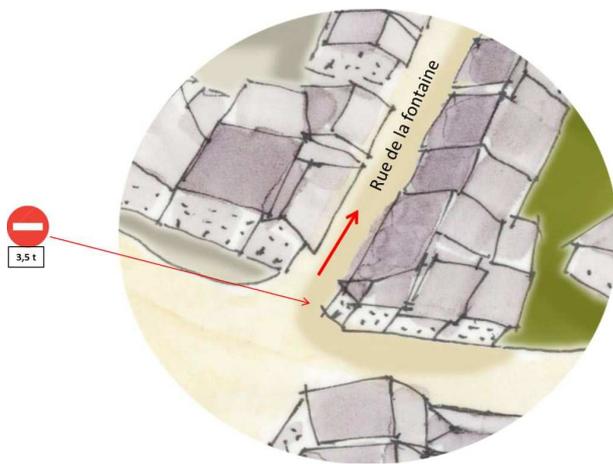


Le panneau indiquant le parking planté à gauche de la Basilique induit les automobilistes en erreur. La flèche semble indiquer qu'il faut tourner à gauche, c'est-à-dire vers l'école. Il faut donc inverser la flèche et, par sécurité, mettre un panneau supplémentaire à l'intersection suivante pour confirmer la direction à prendre.



La rue de l'école est empruntée à tort par nombre de voitures, de plus, malgré l'interdiction de stationner, des automobilistes se garent dans la rue, gênant la circulation et induisant un danger pour les usagers de l'école.

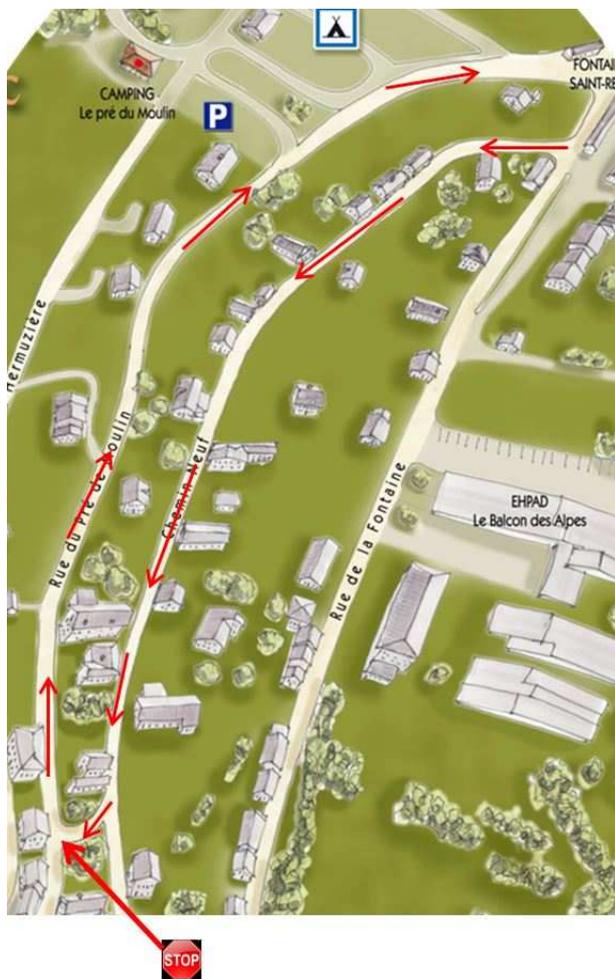
Pour lever cette difficulté, deux poteaux amovibles seront implantés sur la chaussée, rétrécissant le passage, accompagnés de deux panneaux indiquant l'interdiction d'emprunter la voie, sauf pour les riverains et les usagers de l'école et rappelant l'interdiction de stationner.



La rue de la fontaine est une rue étroite, fragile et historique du village, empruntée par de nombreux piétons. Elle est mise en sens unique dans le sens de la montée. De plus, elle est interdite aux poids lourds qui dégradent la chaussée.



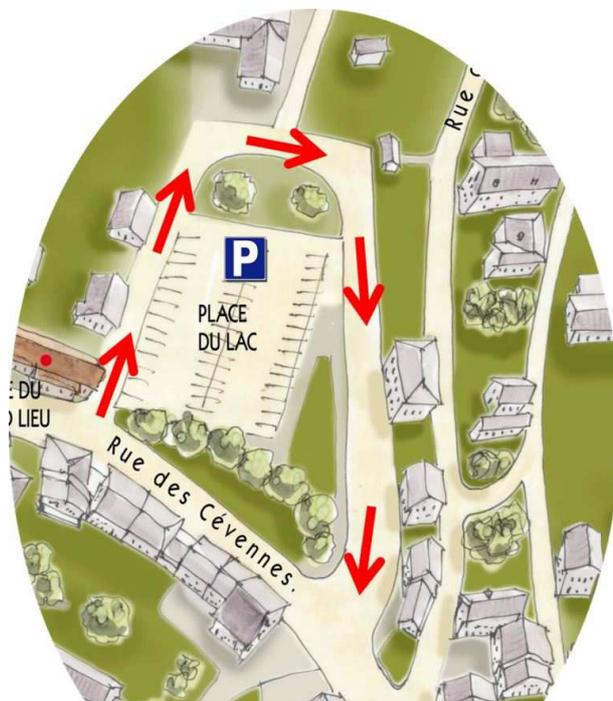
La circulation des piétons est dangereuse depuis l'Abri du pèlerin vers le centre du village. Il est indispensable de ralentir les véhicules qui entrent dans le village par le nord. La solution serait de mettre un stop sur la route qui vient de Saint Bonnet. Cette route étant une départementale, la décision revient à la DDT. Nous lui ferons une proposition en ce sens. Pour ne pas reporter la difficulté, sur les automobilistes venant de Rochepaule, un ralentisseur sera posé sur cette voie.



Les difficultés de croisement de véhicule, la montée en hiver, sans parler de la nécessité du passage du chasse-neige, conduisent à réviser les sens de circulation entre la rue du Pré du moulin et le chemin neuf.

Un sens unique de montée et de descente seront installés entre la rue du pré du moulin (montée) et le chemin neuf (descente). De plus, un panneau de "laisser le passage" sera placé à

l'intersection avec la rue du



Il existe deux sens de circulation opposés autour de la place du lac, un pour les véhicules individuels, un pour les autocars. Cette situation absurde amène régulièrement des incompréhensions qui tournent parfois au vinaigre.

Pour des questions pratiques il n'est pas possible de modifier le sens de circulation des autocars. C'est donc celui-là qui primera dorénavant. Le sens unique de circulation sera de tourner autour de la place du lac dans le sens des aiguilles d'une montre.

## Stationnement

Le stationnement dans le village n'est pas toujours organisé au mieux et de mauvaises habitudes ont été prises gênant la circulation des voitures et mettant en danger les piétons.

L'esprit général du nouveau plan de stationnement sur le centre du village est de limiter le stationnement dans les rues, et de privilégier les parkings. L'objectif est de dégager le centre bourg pour le rendre plus attrayant et mieux sécurisé.

Nous ne manquons pas de parking dans le village et chacun pourra facilement garer sa voiture à moins de quelques centaines de mètres de son domicile.

### **Près de la basilique**

La place réservée personne à mobilité réduite (PMR) dans la rue le long de la basilique est en pente et donc impraticable. Elle sera remplacée par deux places ordinaires.

En remplacement, une place PMR sera installée dans le parking des Trois pigeons.

### **Rue des Alpes et devant l'hôtel du Monarque**

Aucune place de stationnement sera offerte rue des Alpes.

Une place PMR et un dépose-minute seront installés devant l'hôtel du Monarque.

## **Rue de la fontaine**

Aucun stationnement autorisé.

## **Rue des Cévennes**

Le dépose minute est conservé au coin de la rue de la fontaine.

En attendant la mise en place du parking sur l'espace Beauséjour, une place dépose-bagages est ouverte devant l'hôtel des voyageurs. Ce parking sera bienvenu car tout stationnement entre l'hôtel des voyageurs et le bar des Cévennes interdit le croisement des voitures dans la rue.

La rue s'élargit ensuite un peu autorisant une place handicapée installée devant le Souk à Guigui. Un dépose-minute est ouvert devant le Vival.

Toutes les autres places de stationnement sont donc supprimées rue des Cévennes.

## **Route d'Annonay**

Deux places de stationnements sont installées devant le "Grand hôtel" sans gêner les ouvertures et un marquage au sol signalera un trottoir réservé aux piétons. Deux autres places sont ouvertes le long du mur en face du chemin débouchant sur la rue.

Ces quatre places sont les seules autorisées sur cette portion de la route d'Annonay.

Le plan de stationnement sera mis en pratique dès cet été. A cette fin la signalisation sur le sol sera revue et des panneaux seront disposés. Dès leur mise en place un arrêté municipal sera émis.

La gendarmerie disposera d'une copie du plan de stationnement et

sera amenée à prendre les mesures réglementaires en cas d'infraction. Mais nous comptons avant tout sur l'esprit de responsabilité de chacun.

### **Parking sous la Mairie**

Deux places réservées pour les pompiers seront indiquées.

## **Ouverture de deux hébergements de qualité sur le camping**



D'après les constructeurs, le tarif de location au Camping du Pré du moulin pour ce Cottage haut de gamme est actuellement le plus bas du marché. Faites-le-savoir !



Marier le plaisir du camping et la douce chaleur d'un poêle à bois, ce